

DISPOSITIF

H5N1 2022 amont solde partie 2

(13)

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

PROPRIETES DU DOCUMENT

Unité Gestion de Crises et Apiculture

CLASSIFICATION DU DOCUMENT (SENSIBILITE / DIFFUSION)

Public	Interne	Restreint	Confidentiel
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DIFFUSION DU DOCUMENT

Destinataires	Date
Tout public	23/05/2023

TABLE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
V 1	23/05/2023	UGCA	Mise en place du document

Décision INTV GECRI 2023-22

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

I. RAPPEL DU DISPOSITIF	2
Modalité de dépôt	2
1. Période de dépôt.....	2
2. Modalités de dépôt.....	2
II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE	3
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	3
B. Saisie pas à pas.....	3
a. Page d'accueil.....	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
c. Coordonnées du déclarant.....	5
d. Initialisation de la démarche.....	5
e. Formulaire de demande.....	6
f. Téléchargement des pièces justificatives.....	16
g. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	19
h. Accusé de dépôt.....	21
III. Instruction de votre dossier	22
IV. Foire aux questions PAD téléservice	23
V. Contact	25

I. RAPPEL DU DISPOSITIF

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité et de la détermination du montant de l'aide, il convient de se référer à la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2023-22 du 30 mai 2023

Modalité de dépôt

1. Période de dépôt

Du 2 juin au 30 juin 2023 à 14h.

Aucune dérogation n'est accordée.

Les dossiers doivent être validés par le demandeur sur PAD pour être recevables, c'est-à-dire être passés au statut « déposé » et avoir fait l'objet d'un accusé de dépôt envoyé par courriel (cf. point 3.1 de la décision INTV-GECRI-2023-22). Les dossiers initialisés à la date susmentionnée ne sont pas recevables et ne sont pas instruits.

2. Modalités de dépôt.

La demande d'aide est dématérialisée en ligne sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer.

L'accès au formulaire n'est possible qu'au moyen d'un SIRET valide.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) sont mises à disposition en ligne sur le site internet de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE>

Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN.

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 3.2 de la présente décision, une erreur lors du dépôt de sa demande d'aide, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : influenza@franceagrimer.fr afin que son dossier lui soit remis à disposition.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé automatiquement par courriel à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

[Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données \(PAD\) pour que le dossier puisse être recevable.](#)

II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur et devra être accompagnée des pièces listées au point 3.3 de la décision INTV-GECRI-2023-22.

Attention, seuls les dossiers complets peuvent être validés et seuls les dossiers validés sont admissibles.

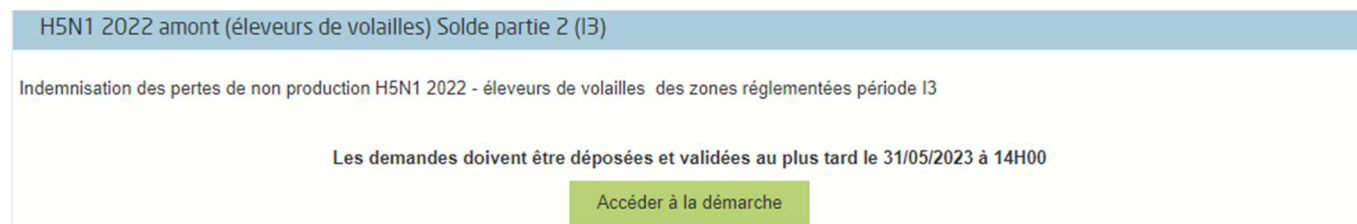
B. Saisie pas à pas

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI : (lien actif à compter du 02/06/2023) https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=IA_AM_H5N1_22_SOLD_2



H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

Indemnisation des pertes de non production H5N1 2022 - éleveurs de volailles des zones réglementées période I3

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 à 14H00

Accéder à la démarche

[OU](#)

H5N1 2022 amont (Eleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 14:00:00 (Heure Métropole)

▼ H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

Suite à l'épizootie d'influenza aviaire H5N1 2022, des mesures d'interdiction de mise en place de volailles (palmipèdes, gallinacés et colombine, dont gibier à plumes) ont été décidées dans les zones réglementées. Ce dispositif vise à prendre en charge une partie des pertes post-restrictions sanitaires dues aux éventuelles difficultés de remise en place et aux mesures prises pour limiter le risque épizootique (I3). Ces pertes sont prises en charge sur une durée maximale cumulée de 120 jours de vide maximum.

Les avances qui ont été versées et non soldées dans le dispositif I1-I2 seront déduites de l'indemnisation calculée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 à 14H00

Identification du demandeur

Numéro SIRET *

Continuer

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.
Le SIRET comporte 14 chiffres.

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Identification du demandeur
Modifier

Numéro SIRET *

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

Non
Oui

APS

Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.
- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom *


Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable

 [Changer l'image](#)

Recopier les caractères de l'image *



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

Cliquez sur CONTINUER

d. Initialisation de la démarche

L'écran type suivant apparaît :

H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 1 (I1-I2)

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 24/02/2023 14:00:00 (Heure Métropole)

⤴ H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 1 (I1-I2)

⤴ Identification du demandeur Modifier

⤵ Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique influenza@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3) - Initialisation Dossier 42765 - NON VALIDÉ

À influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour FranceAgriMer Gecri,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3) pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 42765.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 à 14H00

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publicue/dossier.xhtml?codeIdentification=37bd21dfc896ab2901ebbef32c6246e1>

Adresse de contact : Influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via le lien indiqué dans le courriel.

e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER (écran précédent),

Ou

- sur le lien présent dans le mail et ensuite cliquer sur « accéder au formulaire » :

H5N1 2022 amont (Eleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)	
Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 14:00:00 (Heure Métropole)	
⤴	H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)
⤴	Identification du demandeur
⤵	Dossier n° 42765 - Formulaire
<i>Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire</i>	
Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.	
<input type="button" value="Accéder au formulaire"/>	

Alors, le formulaire demande apparait :
FORMULAIRE DE DEMANDE :



DEMANDE D'AIDE

H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 : I3

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
N° SIRET : *	13000636400017	Code APE :	84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités écc
Raison sociale :	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGI		
Forme Juridique :	7389 - Établissement public national à caractère administratif		
Adresse :	FRANCEAGRIMER		
	12 RUE HENRI ROL TANGUY		
Code postal :	93100	Commune :	MONTREUIL
PACAGE (facultatif) :	entrer une valeur		
Procédure collective : *	▼		
	Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »		

➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées et vous ne pouvez pas les modifier.

❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :

- Le numéro de pacage (donnée facultative, non obligatoire)
- si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».

➤ Personne à contacter si différente du déclarant :

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant.

☑ PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant			
Nom : *		Prénom : *	
Téléphone :	01 23 45 67 89	Courriel : *	exemple@mail.com

➤ Informations préalables

INFORMATIONS PREALABLES

1. J'ai bénéficié d'une avance FranceAgriMer à destination des éleveurs impactés par H5N1 en 2022 : * Oui Non

2. Avez-vous déposé un dossier dans le cadre du dispositif 1 : I1-I2 (décision INTV GECRI 2022-76) ? * Oui Non

2 bis. Si vous connaissez le numéro de dossier PAD indiquez le ici :

entrer une valeur

3. Mon entreprise a depuis fait l'objet d'une modification structurelle avec modification du SIRET : * Oui Non

Saisissez le(s) SIRET des entreprises existant avant modification et ayant bénéficié de l'avance ou de l'aide I1-I2 (hormis le SIRET associé à la présente démarche). Vous préciserez la nature de la modification dans un document à téléverser dans la section « autre document » de l'écran suivant.

SIRET à saisir : *

entrer une valeur



Ajouter

1. Si vous avez bénéficié d'une avance FranceAgriMer : vous devez cocher la case « oui ».
2. Si vous avez déposé un dossier dans le cadre du dispositif 1 I1-I2 (décision INTV GECRI 2022-76) : vous avez la possibilité d'inscrire le numéro de dossier PAD (donnée non obligatoire)
3. Si votre entreprise a fait l'objet d'une modification structurelle avec modification du SIRET : vous devez saisir le(s) SIRET des entreprises existant avant modification (hormis le SIRET associé à la présente démarche) et préciser la nature de la modification dans un document à téléverser dans la section « autre document » de l'écran suivant.



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ Bonus Plan ADOUR

BONUS PLAN ADOUR

4. Avez-vous respecté des mesures du PLAN ADOUR ? * Oui Non

Indiquez la ou les mesures qui vous concerne :

Mesures Adour palmipèdes : *

- Mesure 1 (éleveur spécialisé en filière longue - non mise en place sur 68 communes)
- Mesure 2 (éleveur spécialisé autarcique en filière longue - allongement des rotations sur 68 communes)
- Mesure 3 (engraisseur (gaveur) non autarcique en filière longue - non mise en gavage sur 32 communes)
- Mesure 4 (éleveur autarcique en filière courte - non mise en gavage sur 68 communes)

Mesures Adour volailles de chair : *

- Mesure 5 (baisse de 40% de la densité sur 20 communes)
- Mesure 6 (non mise en place sur 6 communes)

Si vous avez respecté les mesures du Plan ADOUR, vous devez cocher la case ou les cases correspondant aux mesures vous concernant.

➤ Déclaration des indemnisations et des pertes

Cocher la case ou les cases correspondant à l'activité de votre exploitation pour laquelle une indemnisation est demandée.

INFORMATION IMPORTANTE :

Les montants et durée de vide à indiquer correspondent aux valeurs en rouge de l'onglet « synthèse » de l'attestation comptable (annexe 1 I3) qui doit être établie par le centre comptable et téléversée dans l'écran suivant)

5. Veuillez cocher la case ou les cases correspondant à l'activité de votre exploitation pour laquelle une indemnisation est demandée : *

Les informations sur les filières courtes/longues doivent être cohérentes avec le dossier I1I2 le cas échéant. Les conclusions de l'instruction du dossier I1-I2 seront reprises pour l'instruction du dossier I3.

PALMIPÈDES*

GALLINACÉS (ET COLOMBINÉS)*

6. RECAPITULATIF de votre demande :

TOTAL indemnisation I3 calculée : €

ATTENTION :

Les montants d'aide indiqués feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard des pièces justificatives que vous téléverserez dans l'écran suivant et des informations détenues par l'administration et ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué.

Si vous avez perçu une avance qui n'a pas été complètement soldée dans le dispositif I1-I2, celle-ci sera déduite de l'aide I3 attribuée avant versement. Dans le cas où l'avance est supérieure à l'indemnisation calculée, aucun versement ne sera effectué pour ce dispositif.

Palmipèdes

PALMIPÈDES

Nombre d'Unités de Production (UP) : * (doit correspondre à l'annexe 1)

Filières : * Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)
 Filière courte

I3 Palmipèdes : * €

Durée vide I3 Palmipèdes hors plan Adour : * jours

Durée vide I3 Palmipèdes plan Adour : * jours (mettre zéro si non concerné)

Je pratique le gavage/engraissement : * Oui Non

Saisir le nombre d'unités de production (UP) selon l'annexe 1 et cocher la ou les filière (s) concernée (s) : longue (avec ou sans forfait ITAVI) **ou/et** courte.

Si filière courte, cocher selon votre cas. Un seul choix est possible.

Filières : *

Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)

Filière courte *

- cas 1 : abattage/découpe/transformation et vente directe par le demandeur
- cas 2 : abattage/découpe/transformation à façon et vente directe par le demandeur
- cas 3 : vente directe d'animaux vivants par le demandeur
- cas 4 : vente en vif à un éleveur en cas 1,2 ou 3

Vous devez indiquer la durée de vide Palmipèdes Plan ADOUR :

Durée vide I3 Palmipèdes hors plan Adour : * jours

Durée vide I3 Palmipèdes plan Adour : * jours (mettre zéro si non concerné)

Pour Palmipèdes, il convient de cocher si vous pratiquez le gavage/engraissement

Je pratique le gavage/engraissement : * Oui Non

Gallinacés (et colombinés)

GALLINACÉS (ET COLOMBINÉS)

Nombre d'Unités de Production (UP) : * (doit correspondre à l'annexe 1)

Filières : *

Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)

Filière courte

Gallinacés hors Poules pondeuses*

Poules pondeuses*

Vous devez sélectionner au moins une production « gallinacés hors poules pondeuses » ou « poules pondeuses » ou les deux le cas échéant.

Saisir le nombre d'unités de production (UP) selon l'annexe 1 et cocher la ou les filière (s) concernée (s) : longue (avec ou sans forfait ITAVI) **ou/et** courte.

Si filière courte, cocher selon votre cas. Un seul choix est possible.

Filières : *

Filière longue (avec ou sans forfait ITAVI)

Filière courte *

- cas 1 : abattage/découpe/transformation et vente directe par le demandeur
- cas 2 : abattage/découpe/transformation à façon et vente directe par le demandeur
- cas 3 : vente directe d'animaux vivants par le demandeur
- cas 4 : vente en vif à un éleveur en cas 1,2 ou 3

Dans le cas des gallinacés, il faut sélectionner au moins une production : Gallinacés hors poules pondeuses ou Poules pondeuses :

Gallinacés hors Poules pondeuses*

Poules pondeuses*

Vous devez sélectionner au moins une production « gallinacés hors poules pondeuses » ou « poules pondeuses » ou les deux le cas échéant.

Gallinacés hors Poules pondeuses

I3 gallinacés hors Poules pondeuses : *

entrer une valeur €

Durée vide I3 gallinacés hors plan Adour : *

entrer une valeur jours

Durée vide I3 gallinacés plan Adour : *

entrer une valeur jours (mettre zéro si non concerné)

Poules pondeuses

I3 poules pondeuses : *

entrer une valeur €

Durée vide I3 poules pondeuses : *

entrer une valeur jours (mettre zéro si non concerné)

Pour les deux activités, selon les cases cochées : palmipèdes et/ou gallinacées (et colombinés), saisir les montants et durées de vide calculés sur l'annexe 1-fiche de calcul comptable. (les valeurs sont sur l'onglet synthèse du fichier- lignes rouges)

Ensuite un récapitulatif de votre demande est automatique :

6. RECAPITULATIF de votre demande :

TOTAL indemnisation I3 calculée :

0,00 €

Prendre connaissance du message ci-dessous :

ATTENTION :

Les montants d'aide indiqués feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard des pièces justificatives que vous téléverserez dans l'écran suivant et des informations détenues par l'administration et ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué.

Si vous avez perçu une avance qui n'a pas été complètement soldée dans le dispositif I1-I2, celle-ci sera déduite de l'aide I3 attribuée avant versement. Dans le cas où l'avance est supérieure à l'indemnisation calculée, aucun versement ne sera effectué pour ce dispositif.

➤ **Reprise d'activité ou cessation d'activité**

Si oui, vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter des précisions sur votre situation.

REPRISE d'activité ou cessation d'activité

Dans cette section, vous allez pouvoir signaler si vous avez repris votre activité ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas repris (retraite, nouvelle restriction, etc.)

7.1. Avez-vous repris une activité d'élevage de volailles, y compris partiellement, au plus tard le 31 mars 2023 : * Oui Non

Si vous souhaitez apporter des précisions sur votre situation, vous pouvez utiliser le cadre ci-dessous :

entrer une valeur

Si non, il convient de compléter les données selon votre situation

REPRISE d'activité ou cessation d'activité

Dans cette section, vous allez pouvoir signaler si vous avez repris votre activité ou les raisons pour lesquelles vous n'avez pas repris (retraite, nouvelle restriction, etc.)

7.1. Avez-vous repris une activité d'élevage de volailles, y compris partiellement, au plus tard le 31 mars 2023 : * Oui Non

7.2. Êtes-vous un producteur n'ayant pas remis en place avant le 15/09/2022 et qui a été confronté à la mise en place de nouvelles zones réglementées après le 15/09/2022 empêchant les remises en place (cas D de la décision FranceAgriMer) : * Oui Non

Si vous souhaitez apporter des précisions sur votre situation, vous pouvez utiliser le cadre ci-dessous :

entrer une valeur

Avez-vous cessé définitivement votre activité avicole ?
Si « **oui** », vous devez préciser si vous avez pris votre retraite.

7.3. Avez-vous cessé définitivement votre activité avicole (retraite ou changement d'activité) : * Oui Non Ne sait pas

Si « **non** », « **ne sait pas** », vous devez préciser si vous êtes dans une autre situation que celles précédemment indiquées.

7.3. Avez-vous cessé définitivement votre activité avicole (retraite ou changement d'activité) : * Oui Non Ne sait pas

7.4. Autre situation (si oui précisez votre situation ci-dessous) : * Oui Non

Si vous souhaitez apporter des précisions sur votre situation, vous pouvez utiliser le cadre ci-dessous :

entrer une valeur

Vous pouvez saisir dans le champ libre des précisions sur votre situation (facultatif).

➤ Cas particuliers

La partie suivante permet d'identifier si vous êtes un cas particulier (s) le cas échéant.
Si non, ne rien cocher.

Plusieurs cas particuliers peuvent être cochés, ils sont cumulables.

CAS PARTICULIERS

Les informations déclarées doivent être cohérentes avec le dossier I1I2 le cas échéant. Les conclusions de l'instruction du dossier I1 I2 seront reprises pour l'instruction du dossier I3.

8. Je conteste les dates de restriction de l'annexe 4 de la décision FranceAgriMer.

9. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence

10. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

8. Je conteste les dates de restriction de l'annexe 4 de la décision FranceAgriMer.

J'indique mes dates réelles de vide réglementaire subi et les justifie en téléversant le justificatif dans l'écran suivant, ainsi que les UP ou communes concernées :
UP/Communes concernées et dates à prendre en compte *

entrer une valeur

Dans le cas où vous contestez les dates de restriction de l'annexe 4, saisissez dans l'espace vos dates réelles de vide réglementaires.

9. Je suis concerné par une fusion/absorption, modification de structure juridique, reprise d'exploitation ou reprise d'unités de production après le début de la période de référence

A cocher, si vous êtes dans ce cas particulier.

10. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

- C1 La production réalisée sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentative de l'activité de l'exploitation (difficultés personnelles, sanitaires etc.)*
- C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur leur exploitation.*
- C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur l'exploitation.*

Si vous relevez d'un cas particulier pour l'établissement de votre période de référence, choisir le cas vous concernant C1, C2 ou C3 puis suivez les consignes selon le cas sélectionné :

Exemple cas C1 :

10. Je relève d'un cas particulier (C) pour l'établissement de ma période référence (choisir un seul cas, si plusieurs cas possible, choisir un cas C2)

- C1 La production réalisée sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentative de l'activité de l'exploitation (difficultés personnelles, sanitaires etc.)
- C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur leur exploitation.
- C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vide sanitaire sur l'exploitation.

Argumentaire expliquant en quoi l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentatif de la production (C1) ou description des modifications intervenues sur l'exploitation et à quelles dates (C2) *

entrer une valeur

Exemple cas C2 : cochez (C2-1 ou C2-2 ou C2-3)

- C2 Agrandissement de l'exploitation ou réduction la taille de l'exploitation ou changement d'activité au sein de la filière avec démarrage de la production dans cette nouvelle configuration sur l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur leur exploitation.*
 - C2.1 nouvelle configuration antérieure à ce dernier exercice clos.
 - C2.2 nouvelle configuration pendant ce dernier exercice clos.
 - C2.3 nouvelle configuration après ce dernier exercice clos.

- C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur l'exploitation.

Argumentaire expliquant en quoi l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 n'est pas représentatif de la production (C1) ou description des modifications intervenues sur l'exploitation et à quelles dates (C2) *

entrer une valeur

Exemple cas C3 : cochez (C3-1 ou C-3-2)

- C3 Nouveau producteur ayant débuté la production après le début de l'exercice clos entre le 01/04/2019 et le 31/03/2020 ou après la clôture de celui-ci et avant la mise en œuvre des mesures de dépeuplement/vidé sanitaire sur l'exploitation.*
 - C3.1 vous avez bénéficié d'une aide à l'installation et souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).
 - C3.2 vous n'avez pas bénéficié d'une aide à l'installation ou ne souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).

Si C3.2, indiquez la date d'installation :

- C3.2 vous n'avez pas bénéficié d'une aide à l'installation ou ne souhaitez que l'analyse de la production soit basée sur le Plan d'entreprise (PE).

Date d'installation : * 

➤ Coordonnées bancaires

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN *

EX. : FR3330002005500000157841Z25

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

BIC *

Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur
Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements.
Dans le cas où le déclarant n'est pas le demandeur, il s'engage au nom de ce dernier.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le déclarant :

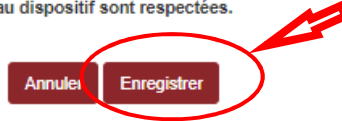
- Demande le bénéfice** de l'aide H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 : I3 (pour le compte du demandeur le cas échéant) *
- Atteste sur l'honneur** : *
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
 - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV GECRI 2023-22, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - que le demandeur respecte les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV GECRI 2023-22.
 - son entreprise n'a pas bénéficié d'une indemnisation dans le cadre d'une assurance privée,
 - que l'entreprise n'est pas en difficulté au regard des conditions décrites dans la Décision INTV GECRI 2023-22.
- M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à** : *
 - fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction du dossier,
 - ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation dans le cadre d'une assurance privée,
 - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
 - rembourser le montant d'avance résiduelle le cas échéant,
 - rembourser le trop-perçu en cas de perception d'un montant d'avance supérieur au montant d'indemnisation de solde,
 - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place ;
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 5 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à la structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 5 ans à compter de la décision d'octroi.
 - en cas de pratique de l'engraissement / gavage, être en conformité avec les obligations de mise aux normes bien-être (arrêté du 21 avril 2015) et s'engager à fournir tout élément justificatif demandé par l'administration.
- Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) :** *
 - FranceAgriMer ou la DDT/M compétente à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes et MSA, les comptables et organisations de producteurs ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
 - FranceAgriMer ou la DDT(M) compétente à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.
- Suis informé et informera le demandeur le cas échéant** : *
 - que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu ;
 - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision ;
 - que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes ;
 - que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande d'aide.

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie de tous les éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.



ATTENTION enregistrer le formulaire ne suffit pas, il faut télécharger les pièces justificatives dans l'écran qui suivra et VALIDER la demande.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparait.



f. Téléchargement des pièces justificatives.



L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur ajouter une pièce (exemple avec la section « RIB »)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) * 0 pièce(s) jointe(s) ⚠

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant (dans le cas d'une procédure collective, un courrier ou courriel du mandataire doit être transmis afin de confirmer le destinataire du paiement ; à défaut, une preuve de l'attribution de la gestion des comptes lors du jugement doit être fournie).

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)


Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Fiche de calcul renseignée par le centre comptable et datée, signée et cachetée par ce dernier (annexe 1.1 décision I3).

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

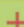
Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Fiche de calcul renseignée par le centre comptable en version tableur (excel) (annexe 1.1 décision I3).

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : xls, xlsx, odt, ods

Preuve de la reprise réelle par UP : preuve d'achat de canetons/poussins, facture de vente, attestation OP ou assimilés, preuve de cession interne type ICA, etc

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Preuve de la date de sortie de la dernière bande dans l'unité de production : bons de sortie des animaux ou factures, ou PV d'abattage/ICA/bons d'enlèvement abattoirs/équarisseurs, attestation OP ou assimilés, etc.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Voir partie 3.3 de la décision INTV GECRI 2023-22. Pour les mesures 1,2,3,5,6 : attestation de l'OP. Pour la mesure 4 : preuve que la dernière sortie est antérieure au 25/12/2022 et que la première remise en place est postérieure au 25/01/2023

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
<input type="button" value="+ Ajouter une pièce jointe"/>		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

- Pour les pièces facultative (exemple avec la section « Autres documents »):
 - o cliquez sur ajouter une pièce si vous voulez mettre une pièce
 - o cochez « déclarer sans objet » dans le cas contraire

Déclarer sans objet

Tout autre document jugés utiles de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
<input type="button" value="+ Ajouter une pièce jointe"/>		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, xls, docx, xlsx

Déclarer sans objet

Si cette pièce est déjà fournie dans votre dossier I1-I2 cochez « déclarer sans objet ».

Preuve relative aux dates réelles de vide réglementaire subi.

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
<input type="button" value="+ Ajouter une pièce jointe"/>		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Preuve de la localisation des unités de production 0 pièce(s) jointe(s)

Déclarer sans objet

Si les documents transmis pour apporter la preuve de début de vide réel ou de reprise réelle de l'activité dans l'UP le précisent, ou si cette pièce est déjà fournie dans votre dossier I1-I2, il n'est pas nécessaire de transmettre de document complémentaire : dans ce cas, cochez la case « déclarer sans objet »

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Procédure collective 0 pièce(s) jointe(s)

Déclarer sans objet

Si cette pièce est déjà fournie dans votre dossier I1-I2 cochez « déclarer sans objet ».

Téléchargez les arrêtés ou PV faisant état de la situation de l'entreprise et du nom du mandataire nommé

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.. (Votre dossier ne sera pas pris en compte tant que vous ne validerez pas).

[Enregistrer sans valider](#)

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

[Valider le dépôt du dossier](#)
[Annuler mon dossier](#)

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.) Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

H5N1 2022 amont (Eleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 14:00:00 (Heure Métropole)

⤴ H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

⤵ Dossier n°41447

Votre dossier n° 41447 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 à 14H00

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- Si vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 24/02/2023 à 14h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez joints.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 42765

dans le cadre du dispositif H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

Celle-ci a été réceptionnée le 24/05/2023 09:26:36 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI

Contact : influenza@franceagrimer.fr

Vos informations

N° Siret : 13000636400017

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002

Code postal : 93100

Commune : MONTREUIL

Nom : Gecri

Prénom : FranceAgriMer

Adresse électronique : influenza@franceagrimer.fr

Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3)

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	RIB (12).pdf	-	fQlJQQFtjMFZCN+I6y8KxGgvohm1oa7vSwIKe20kApl=
Annexe 1 - I3 : fiche de calcul version pdf	test.pdf	-	YETpzhFLxrHDTsNylEVccuont7JzSI3+tMdnRb745fA=
Annexe 1 - I3 : fiche de calcul version tableur	Annexe 1_attestation_comptable2022_publiee_V5-1_REEMPLISSABLE (3).xlsx	-	aIVNYS7o5aSg2RUVPhM5auwK7BIK+CA6OXcowCe/K1w=
Preuves de reprise pour chaque UP	test.pdf	-	YETpzhFLxrHDTsNylEVccuont7JzSI3+tMdnRb745fA=
UPn date de sortie	test.pdf	-	YETpzhFLxrHDTsNylEVccuont7JzSI3+tMdnRb745fA=
Bonus respect du « Plan Adour »	test.pdf	-	YETpzhFLxrHDTsNylEVccuont7JzSI3+tMdnRb745fA=
Contestation annexe 4	-	Oui	-
Preuve de la localisation des unités de production	-	Oui	-

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Procédure collective	-	Oui	-
Autres documents	-	Oui	-

⁽¹⁾ Une empreinte numérique est apposée aux fichiers afin de pouvoir vous assurer qu'ils n'ont pas été modifiés depuis votre dépôt

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide !

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3) – Dépôt Dossier 42765

À : influenza

Message AccuseDepot_42765.pdf (111 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 24/05/2023 à 09:26:36 concernant l'aide H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3).

Veillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=37bd21dfc896ab2901ebbef32c6246e1>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

III. Instruction de votre dossier

Votre dossier sera instruit par votre DDT/M. Cette dernière et FranceAgriMer réalisent un contrôle administratif des demandes déposées et se réservent le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'ils jugent utiles au contrôle.

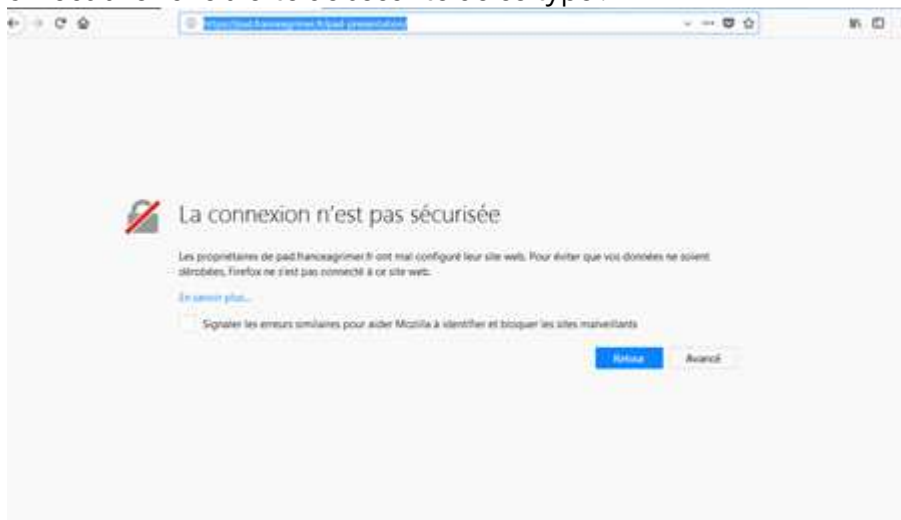
FranceAgriMer ou votre DDT/M est susceptible d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée par une décision de rejet motivée.

IV. Foire aux questions PAD téléservice

1- *J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.*

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- *Mon numéro SIRET n'est pas reconnu*

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site insee.fr à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>. Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance. Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE".

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou sur le site de <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> pour chercher votre SIRET

5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- o les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- o la présence de chiffres dans l'adresse
- o l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3) - Initialisation Dossier 42765 - NON VALIDÉ

à influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour FranceAgriMer Gecri,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 2 (I3) pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 42765.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/05/2023 à 14H00

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publicue/dossier.xhtml?pad-identification=37bd21dfc896ab2901ebbef32c6246e1>

Adresse de contact : Influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée. Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a **pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.**

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- **Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées** (pièces téléchargées ou case cochée).

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ *Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.*

- **Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :**

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une **seule demande validée est prise en compte.** Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (influenza@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à **la date indiquée dans la décision.**

Cf. Q7 8, 9, 10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

influenza@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

V. Contact

FranceAgriMer : influenza@franceagrimer.fr

Consultez la FAQ en ligne sur le site de FranceAgriMer